

Délais et instruction des Subventions 2018

- Dépôt en mairie entre le 20 février 2018 et le 20 avril 2018 (date limite de dépôt)
- Instruction des dossiers par les différentes commissions (*selon catégorie*) :
 - Affaires Culturelles et Communication
 - Sports et Associations
 - Affaires scolaires
 - Finances – Affaires Générales
- Délibération et vote lors du Conseil Municipal (*juin*)
- Information auprès des associations de la décision du Conseil Municipal
- Mandatement auprès du Trésor Public (*août*)